

à leurs propres droits en la matière si, à chaque session, le gouvernement étudiait l'opportunité d'émettre un certain nombre de laissez-passer pour voyage en avion, à l'usage des députés qui viennent des autres provinces du Canada?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Le ministre y a bien réfléchi, monsieur l'Orateur.

M. Fisher: Une autre question. Le ministre en a-t-il parlé à ses collègues du cabinet?

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur l'Orateur.

LE NATIONAL-CANADIEN

HAZELTON (C.-B.)—INTERPELLATION AU SUJET
D'UN DÉRAILLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre des Transports, tout en m'excusant de ne pas l'en avoir prévenu. Pourrait-il donner des renseignements à la Chambre touchant le déraillement d'un convoi du National-Canadien près d'Hazleton (Colombie-Britannique) où un employé du National-Canadien aurait perdu la vie?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): J'attends encore un rapport complet, monsieur l'Orateur.

LE CABINET

MESURES PRÉVOYANT LA NOMINATION DE
SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité en vue d'étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant la nomination de secrétaires parlementaires de ministres, pourvoyant au versement de traitements au taux de quatre mille dollars par année, acquittés sur le Fonds du revenu consolidé, et autorisant le remboursement, auxdits secrétaires parlementaires, des frais raisonnables que leur occasionne l'accomplissement de leurs devoirs.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.

M. Fisher: Le premier ministre ne dira-t-il pas quelques mots?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, en proposant le projet de résolution, je ne dirai que quelques mots; je tracerai un bref aperçu historique, puis je demanderai à la Chambre d'appuyer cette mesure, car j'ai constaté, monsieur le président, qu'on portait beaucoup d'intérêt à cette question. (*Exclamations*) Je dois dire monsieur le président, que l'intérêt s'est manifesté sous forme de questions posées par le chef de l'opposition et d'autres députés

qui l'entourent, questions dont le mobile n'est pas tout à fait clair.

L'hon. M. Pearson: Je m'expliquerai.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je rappellerai brièvement les origines du régime d'adjoints parlementaires, origines qui remontent à une recommandation contenue dans le rapport présenté en 1912 par l'organisation du service public du Canada, sous la signature de sir George Murray, qui avait été chargé d'étudier la question par le premier ministre du temps, le très honorable Robert L. Borden.

A la page 10 on trouvera le passage suivant:

Il n'y a à l'heure actuelle qu'un seul homme politique dans chaque ministère, c'est-à-dire le ministre qui le dirige. A titre de ministre, il doit accomplir en dehors de ses services du travail de la plus haute importance, et même si l'aide que je viens de signaler pourrait lui être accordée dans le cadre de son ministère...

Il s'agissait de propositions concernant des changements qu'on pourrait apporter afin de perfectionner l'administration des divers ministères.

...ses devoirs parlementaires et autres exigeraient de lui beaucoup de temps, surtout dans le cas de ceux qui sont à la tête des ministères plus importants.

Un comité spécial du sénat chargé d'étudier les rouages du gouvernement en 1919 et dont le président était le sénateur J. S. McLennan a également mentionné la question. A la page 11 de ce rapport, on trouvera ce qui suit:

Nous proposons que l'on prenne le temps de s'occuper de ces attributions...

Il s'agit ici de la responsabilité d'un ministre et de ses attributions concernant l'élaboration du programme de l'État.

...en employant les sous-secrétaires parlementaires comme adjoints des ministres. Nous nous rendons compte qu'ils seraient le plus utiles non pas en cantonnant leurs attributions à la préparation d'occasionnelles réponses à telle ou telle question posée à la Chambre, mais en devenant des rouages indispensables du mécanisme des ministères.

Il invoque ensuite les vues de ce comité qui, je veux le préciser en ce moment, ne sont pas celles que le gouvernement actuel adopte ou accepte. Ensuite vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, qu'en 1936 à la suite du changement de gouvernement et du retour du très honorable M. King comme premier ministre, le discours du trône de cette année-là contenait la promesse que des postes de secrétaires parlementaires seraient créés à la session de 1936.

Eh bien, mes honorables vis-à-vis ont connu un instant d'hilarité quand j'ai pris la parole. J'ai signalé que sept longues années s'étaient écoulées avant que le premier ministre de l'époque ou son gouvernement n'en parle. Jusqu'en 1943, rien n'a été fait sous ce rapport.